

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dameray

APPROBATION

ZONAGE

PIECE N°5
Plan N°3: 1/2000ème

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, le 07/03/2013

Le Maire

Mairie de Dameray

Politique conforme



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Europe investit dans les zones rurales



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



Bourgogne Conseil régional

La zone UA : zone d'habitat ancien et d'activités compatibles

La zone UAc : zone spécifique pour les équipements publics

Les zones UB : zones d'habitat récent et d'activités compatibles

La zone Uba : zone d'habitat « remarquable »

Les zones UX : zones d'activités artisanales, industrielles et d'activités

La zone 1AU1 : zone à urbaniser à court terme

La zone 1AU2 : zone à urbaniser à court terme

La zone 1AU3 : zone à urbaniser d'activités artisanales, industrielles et d'activités

La zone 2AU : zone à urbaniser à long terme

Les zones A : zones agricoles

Les zones Ab : zones agricoles dans lesquelles l'évolution de l'habitat existant est autorisée

Les zones Ap : zones agricoles inconstructibles pour des raisons paysagères

Les zones N : zones naturelles inconstructibles

Les zones Nht : zones naturelles dans lesquelles l'évolution de l'habitat existant est autorisée

Les zones Nj : zones de jardins

1 L'indice « 1 » fait référence à un risque d'inondation

Emplacements réservés

Eléments protégés au titre de l'article L123-3-5-7 du code de l'urbanisme

Zone de bruit

Emplacement	Destination	Superficie	Bénéficiaire
N°1	Équipement du sentier	225 m²	Commune de Dameray
N°2	Équipement du sentier	63 m²	Commune de Dameray
N°3	Équipement du sentier	30 m²	Commune de Dameray

